



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 28 novembre 2008**

Les Membres de l'AAPPMA « La Rousse » de Courcelles-Chaussy se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 28 Novembre 2008 dans la salle de la Mairie de Landonvillers.

Personnes présentes :

- Pour les membres du comité :
Messieurs CUNIN, FIAUX, KEIP, HAAG, LOHR, et MAYENOBE.
- Pour le représentant de la commune de Courcelles-chaussy et Landonvillers :
Monsieur GALI Michel, Maire délégué de Landonvillers.
- Pour le commissaire aux comptes : Monsieur THOMAS.
- Pour la garderie : Messieurs THOMAS et WATRINET.
- Pour les membres actifs : 15 pêcheurs.

Personnes excusés :

- Pour les membres du CA : BOUSCHBACHER Christophe.
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure : Monsieur Armand BEMER, président :

Ordre du jour :

- Accueil,
- Rapport d'activité 2008,
- Rapport financier 2008,
- Rapport de la commission de contrôle,
- Projets d'activité pour 2009,
- Election des membres du conseil d'administration pour la période 2009-2013,
- Election des délégués à l'Assemblée générale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Moselle,
- Désignation des candidats au Conseil d'administration de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Moselle,
- Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été remis aux membres de l'assemblée.



1 Accueil

Le président, Cyrille FIAUX ouvre la séance à 20H39 et salue l'ensemble des membres réunis.

Puis, il remercie la Commune de Courcelles-Chaussy qui, par l'engagement de ses élus et les interventions de ses agents, nous a été d'un grand soutien au cours de l'année 2008.

Il remercie également le syndicat Intercommunal d'Etudes d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Inférieure pour leurs actions et leurs conseils.

De même, l'association remercie l'ensemble des bénévoles pour leur aide durant cette année sans oublier les gardes-pêche qui ont su se rendre disponibles afin de conseiller les pêcheurs et d'assurer leurs missions de surveillance du milieu aquatique.

Cette année 2008 a été l'année de plusieurs changements.

Des changements heureux :

- Une forte augmentation de la participation des pêcheurs aux activités d'entretien,
- La mise en place de plusieurs manifestations (concours de pêche junior, séances de pêche de carpe de nuit, la reprise de la fête de la pêche,
- La poursuite de l'école de pêche,
- Le début d'une prise de conscience de la fragilité du milieu aquatique,
- Un très bel empoissonnement pour faire encore plaisir aux pêcheurs.

Des changements un peu plus triste :

- un temps peu propice à la pêche,
- une diminution de nos effectifs.

Un film d'environ 12 mn présentant les différentes activités de l'association faites cette année est présenté à l'ensemble des membres présents.

Plusieurs pêcheurs félicitent le réalisateur du film.

Puis le président reprend la parole pour présenter le rapport d'activité.



2 Rapport d'activité

2.1 Gestion des lots

2.1.1 Nettoyage et entretien

2.1.1.1 Etang du Bois de la Générose

Plusieurs journées ont été consacrées à l'entretien et le nettoyage de l'étang.

Le 8 mars : nous avons effectué le rangement du local qui en avait bien besoin.

Le 12 Avril : nettoyage de l'étang (8 personnes). Le ru du Bois Saint-Rémy a été curé, des postes ont été mis en place dans la ripisylve sur les rives de l'étang du Bois de la Générose.

Le 18 Mai : préparation du curage de la mare de décantation en effectuant la vidange de la mare.

Le 27 Juin : Préparation aux nettoyages aux bords de l'étang et de la Nied avec Régis Ligonnière, responsable environnement au lycée agricole de Courcelles.

Le 20 Septembre : nettoyage de l'étang (faucardage et élagage) : 11 personnes (10 matin et 9 après-midi).

Le 27 Septembre : nettoyage de l'étang (faucardage) : 15 personnes (14 matin et 14 après-midi).

Le 26 Novembre : retrait des rémanents le long de la berge gauche de l'étang et retrait de la première planche du moine afin de créer un abaissement temporaire du niveau de l'eau de l'étang pour lutter contre l'envasement au pied du moine. La repose devrait se faire la semaine prochaine le 03 décembre.

La mairie de Courcelles-Chaussy a, quant à elle, effectuée durant cette année plusieurs tontes et un fauchage des abords de l'étang.

2.1.1.2 Curage de la mare

Les 19 et 20 Mai, la commune de Courcelles-Chaussy a effectué le curage de la mare par la société Ferster.

2.1.1.3 Entretien de la Nied

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Inférieure va réaliser son entretien trisannuel de la Nied. Le 22 Octobre, nous avons participé à leur présentation des travaux. Lors de la réunion, nous avons proposé notre participation avant les travaux pour définir les zones de postes de pêche et éviter les plantations sur ces emplacements. Une réunion a eu lieu le 08 Novembre avec le syndicat des eaux pour indiquer nos desiderata.

Nous demandons à tous nos pêcheurs de surveiller les travaux pour éviter le dépôt de rémanent et la bonne conservation des postes de pêche.



2.1.2 Alevinage et empoisonnement

2.1.2.1 Alevinage de printemps

Le 16 Mai : Alevinage de la Nied. 1000 Fingerlings.

Le 17 Mai : Alevinage de 150 Fingerlings par l'école de pêche offert par le pisciculteur à l'école de pêche dans l'étang.

2.1.2.2 Empoisonnement d'automne

Encore une fois, pour la troisième année consécutive, un très grand effort a été fourni au niveau de l'empoisonnement.

2.1.3 Pollution

Nous fûmes victimes de 2 actes que nous pouvons considérer comme des pollutions sur nos lots.

La première, sous le pont de Pont-à-chaussy, où quelques jeunes considérants « l'endroit agréable », y ont laissé leurs déchets (cannettes, boîtes cartons de pizzeria). Nous avons averti le lycée agricole qui a pris rapidement les mesures nécessaires aux nettoyages.

La seconde, du déboisement a été réalisée dans 2 peupleries au bord de la Nied à Landonvillers. Des rémanents sont restées dans l'eau. Nous avons appelé la Fédération, l'ONEMA et le syndicat des eaux sur ce problème le 12 septembre 2008. Le syndicat avait déjà averti l'ONEMA et a envoyé un courrier vers les propriétaires riverains responsable des travaux concernant cette "pollution". Les opérations de nettoyage par les riverains ont débuté le 06 Octobre et ne sont pas complètement finies. L'entretien de la Nied par le Syndicat des eaux soldera, nous l'espérons, ce problème.

2.2 Manifestation

2.2.1 Concours junior

Notre 1er concours de pêche au coup pour les jeunes s'est déroulé le 31 Mai (17 participants). Après la remise des prix, la fédération a remis des diplômes des Ateliers Pêche Nature à 2 élèves et des diplômes et médailles de la Fédération à plusieurs membres de l'association.

2.2.2 Fête de la pêche

Elle s'est déroulée le 1 Juin. Environ 200 personnes sont venues faire le tour de l'étang ou le découvrir. Les plus jeunes ont pu également se divertir grâce aux jeux de la ludothèque des Eclaireurs de France.

La visite de Messieurs DEMICHELI et MAGUIN, respectivement Président et Trésorier-adjoint de la Fédération de pêche de Moselle, a permis des échanges et des conseils entre la Fédération départementale et les visiteurs.

2.2.3 Pêche de la carpe de nuit

3 sessions se sont déroulées cette année. 1 session par saison (printemps, automne et hiver). L'ambiance fût globalement conviviale et la pêche fût bonne. Plusieurs jeunes ont pu participer à ces sessions et partager leurs passions avec les « anciens ».

Le 14 Juin : 5 participants dont 2 jeunes, 13 carpes

Le 02 Aout : 8 participants dont 4 jeunes, 10 carpes

Le 27 Septembre : 6 participants dont 2 jeunes, 8 carpes



2.3 Education

La parole fût transmise à Christian Mayenobe, responsable de l'Atelier Pêche et Nature pour la partie éducation.

2.3.1 Atelier Pêche Nature

- 12 séances en 2008
- Participants : 14 enfants
- animateurs : 7
- 12 séances prévues en 2009

Les horaires et les contacts sont affichés sur le panneau d'affichage au bord de l'étang.

2.3.2 Initiation adulte

Pour les pêcheurs débutants ou désirant s'initier à une nouvelle technique (pêche au coup, au feeder, à la carpe, etc...), une initiation adulte a été mise en place au sein de notre AAPPMA. Celle-ci se déroulait en 2008 le deuxième samedi du mois à 14H au bord de l'étang hors période hivernale. Cette année, une seule personne a participé à une séance.

Pour 2009, ce système sera supprimé.

2.3.3 Initiation de la Fête de la pêche

Elle s'est déroulée le 01 Juin lors de la fête de la pêche. Très satisfaisante.
8 adultes et 34 enfants sont venus s'initier.

2.3.4 Club pêche

L'association a mis en place des club pêche avec d'autres associations dont celles du lycée agricole de Courcelles-chaussy.

12 jeunes de 14 à 17 ans.

2.4 Garderie

Pour la partie garderie, la parole fût donnée à Monsieur Marc Watrinet, en qualité de garde pêche particulier assermenté de l'association pour nous parler du point garderie.

Points marquants :

Concernant la Garderie pour l'année 2008, 3 points marquants sont à signaler :

1) Ma prise de fonction en début d'année, en temps que Garde pêche Particulier Assermenté suite à la démission de monsieur MESSIN pour des raisons de santé.

2) Depuis Août 2008, les gardes Fédéraux sont à même d'effectuer des contrôles sur les lots de l'AAPPMA "La Rousse" et effectuent périodiquement des contrôles.

3) La reconnaissance de Messieurs THOMAS et MESSIN par la Fédération de Moselle, qui leurs a attribué respectivement la médaille d'Argent et la médaille d'Or, pour leurs bons et loyaux services au sein de notre Association.

A rappeler aussi que monsieur THOMAS et moi-même restons à la disposition des pêcheurs pour tous renseignements.



2.5 Administration de la pêche et de la protection du milieu aquatique

2.5.1 Fonctionnement (réunions, AG,...)

- 6 réunions du comité pour le fonctionnement,
- 1 Assemblée Générale Extraordinaire pour l'adoption des statuts,
- 2 Assemblée Générale (1 pour l'année 2007 et 1 pour 2008),
- Plusieurs réunions à la Fédération concernant l'AG, l'Ecole de Pêche ou la réciprocité :
 - 1 pour l'Ecole de pêche 2007 et 1 autre en décembre pour l'année 2008 ;
 - 1 pour la réciprocité
 - 1 AG en Mars; et 1 AGE demain pour l'adoption des statuts de la Fédération ;
- 1 réunion avec la commune de Courcelles-chaussy et le syndicat des eaux le 10 Juin portant sur les baux de pêche.
- 1 réunion avec le syndicat des eaux pour définir les postes de pêches à préserver.

2.5.2 Baux de pêche

Des démarches ont commencé pour l'obtention des baux de pêche. Plusieurs ont déjà été obtenus et d'autres sont en cours. Une demande vers la DDAF et la Fédération a été faite pour tenter l'application du décret sur la loi R435-5, applicable à partir du 1^{er} octobre. Demande orale pour l'instant. Une demande sera faite bientôt.

2.5.3 Site internet

Nous avons dépassé les 1400 visiteurs cette année. Il est actuellement tenu à jour quant aux réunions et manifestations. L'ensemble du support de cours de l'école de pêche a également été placé en son sein.

2.5.4 Bulletin d'information et règlement intérieur

Seront disponible en AG, chez les dépositaires et auprès des gardes particuliers.

2.5.5 Effectif 2008

Nous pouvons constaté une forte diminution des cartes majeurs mais une forte progression sur les jeunes. Le nombre d'actif restant à peu près le même que l'an dernier.

3 Rapport financier

La parole est donnée à Monsieur CUNIN, trésorier, qui présente le rapport financier.

Il fournit toutes les explications sur le plan comptable de l'exercice en cours qui est négatif.

Il remercie les représentants de la commune pour la subvention octroyée à l'association pour l'année 2008.

Cf. Annexe 1



4 Rapport commission des comptes

Parole est donnée à Ernest THOMAS, vérificateur aux comptes, qui après vérification par sondage des comptes de l'AAPPMA en atteste leur bonne tenue et ne trouve aucune irrégularité.

5 Vote des rapports

Aucune question n'étant soulevée, le rapport d'activité peut être soumis aux votes de l'Assemblée :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Aucune question n'étant soulevée, le rapport financier peut être soumis aux votes de l'Assemblée :

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

6 Projets d'activité pour 2009

Monsieur FIAUX Cyrille reprend la parole pour présenter les projets :

6.1 Fête de la pêche le 07/06/09

6.2 Concours coup pour les jeunes de l'AAPPMA le 06/06/2009

Un concours de pêche au coup sera réalisé le 06 Juin 2009 à l'étang du Bois de la Générose. Il sera ouvert à tous les jeunes de l'association.

6.3 Remerciement des bénévoles

- Galette des rois : le 17 Janvier 2009
- Repas des bénévoles : le 28 juin 2009

6.4 Initiation adulte

3 séances d'initiation adulte sont planifiées en 2009, en plus de celle de la fête de la pêche: le 11 Avril, le 02 Mai et le 04 Juillet.

6.5 5 séances de pêche de carpe de nuit

Une demande à la préfecture sera faite pour organiser 5 séances de pêche de carpe de nuit. 1 par mois entre Juin et Septembre. Celles-ci se dérouleront comme celle faite en 2007 et 2008. Limité à 8 personnes et emplacement des postes de sorte de ne pas gêner les autres pêcheurs. Priorité aux jeunes.

6.6 Obtention des baux de pêche sur les parties privées de la Nied

L'AAPPMA poursuivra ses démarches pour l'obtention écrite des droits de pêche.

6.7 Concours de pêche dans la Nied ou l'étang

La date, le lieu (Nied ou étang) et le type (coup ou carnassier) n'ont pas été encore retenus.



6.8 Journées de nettoyage

- Printemps : le 16 Mai 2009
- Automne : le 12 Septembre 2009

7 Divers

7.1 Présentation de la répartition des cotisations sur le prix des cartes,

7.2 Présentation des dépositaires,

7.3 Demande de bénévolat pour les différentes manifestations.

7.4 Règlement intérieur de l'AAPPMA

Lors de l'assemblée Générale Extraordinaire du 12 Septembre 2008, l'ensemble des pêcheurs présent ont voté un nouveau règlement intérieur prenant sous le couvert des statuts en cours (donc depuis 1997). Statuts permettant à l'AAPPMA de modifier son règlement intérieur sans la validation de la fédération. Le nouveau règlement devant être envoyé à la fédération (article 34 des statuts de 1997).

Puis ensuite, lors de cette AGE, nous avons adopté les nouveaux statuts donnant l'obligation de la validation de la Fédération lors de changement de règlement (article 34 de statuts de 2008).

La Fédération a fait quelques remarques sur notre règlement intérieur concernant du vocabulaire et des phrases non possibles à mettre dans le Règlement intérieur.

Lecture est faite des remarques faites par la Fédération.

Aucune question n'étant soulevée, le règlement peut être soumis aux votes de l'Assemblée :

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

7.5 Questions diverses des pêcheurs

Aucune question n'est soulevé, une pause de 10 mn est faite avant de poursuivre la réunion et les phases d'élections.



8 Election des membres du conseil d'administration pour la période 2009-2013

Rappel que l'ensemble du conseil d'administration doit être renouvelé et qu'il prendra fonction au 01 Janvier 2009.

Rappel que le conseil d'administration doit être composé à minima de 7 personnes et au maximum de 15.

Rappel que les gardes pêche particuliers et les vérificateurs aux comptes ne peuvent pas être membres du CA.

Les personnes suivantes se proposent à entrer dans le CA de 2009-2013 :

- BOUSCHBACHER Christophe
- CUNIN Jean-luc
- FIAUX Cyrille
- HAAG Jérémy
- KEIP Denis
- KEIP Stéphane
- LESQUIBILLE Jacques
- LOHR Jean-Noël
- MATHIS Georges
- NICOLAS Christophe

Les personnes suivantes sont élues au CA :

- BOUSCHBACHER Christophe
- CUNIN Jean-luc
- FIAUX Cyrille
- HAAG Jérémy
- KEIP Denis
- KEIP Stéphane
- LESQUIBILLE Jacques
- LOHR Jean-Noël
- MATHIS Georges
- NICOLAS Christophe

Chaque personne est élue à l'unanimité.

Rappel que l'AAPPMA doit avoir 2 vérificateurs aux comptes.

Les personnes suivantes se proposent à être les vérificateurs aux comptes :

- THOMAS Ernest,
- NICOLAS Chantal.

Les personnes suivantes sont élues en tant vérificateurs aux comptes :

- THOMAS Ernest,
- NICOLAS Chantal.

Chaque personne est élue à l'unanimité.



9 Election des délégués à l'Assemblée générale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Moselle.

Le président souligne que compte-tenu que l'association ne compte que 224 membres, seul le président est délégué de droit à l'assemblée générale de la Fédération de Moselle.

Aucune élection est nécessaire pour élire des délégués supplémentaires.

10 Désignation des candidats au Conseil d'administration de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Moselle.

Le président demande si des personnes sont candidats au conseil d'administration de la fédération de pêche de Moselle.

Les personnes suivantes se proposent à être candidat :

- MATHIS Georges.

Le président précise que l'association doit approuver la candidature d'une personne au poste de membre du CA de la Fédération.

Après vote des membres présents à l'AG, la candidature de MATHIS Georges au Conseil d'administration de la fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu aquatique de Moselle est approuvée.

11 Questions diverses.

- Monsieur Ernest THOMAS, garde pêche particulier de l'AAPPMA, rappelle les conditions de pêche lors de gel totale et partielle.

Plusieurs échanges constructifs entre les pêcheurs et la garderie ont lieu

- Demande de précision sur le planning du club de pêche et de l'école de pêche (Atelier Pêche Nature) est faite.
- Plusieurs personnes sont intéressées pour des démonstrations de mouche. Des contacts seront pris avec le club mouche de Metz.
- Le président rappelle que compte-tenu des statuts de l'Association, la prochaine AG aura lieu en 2010, mais que l'ensemble du CA et la garderie est toujours disponible au bord de l'étang.
- Un pêcheur demande les modalités de contact pour l'empoissonnement et la possibilité d'un article dans la presse.

Les pêcheurs seront avertis à travers internet et le panneau d'affichage. Quant à l'article de presse, celui-ci est techniquement peu possible. En effet, le pisciculteur prévient 2 à 3 jours avant l'empoissonnement. Si le soir de l'appel, nous envoyons l'article à la correspondante locale, le temps qu'elle le lise et le renvoie vers le RL puis qu'il soit traité pour la parution alors l'empoissonnement sera déjà fini. Les personnes souhaitant être averties, communiquent leurs numéros de téléphones à Monsieur CUNIN, coordinateur de l'empoissonnement.



La parole est donnée à monsieur le Maire délégué de Landonvillers.

12 Mot de la commune

Monsieur le Maire délégué de Landonvillers remercie le comité pour l'invitation et l'ensemble des présents pour leurs participations. Il félicite l'association pour la qualité du film et du diaporama utilisés pendant l'assemblée. Il exprime sa satisfaction des actions faites par l'association au niveau de l'étang et de la Nied et s'en réjouit. Il exprime sa satisfaction pour la qualité et la clarté du bulletin d'information transmis lors de l'assemblée. Il annonce la reprise des loyers de fermage pour l'an prochain. Il demande à l'AAPPMA les actions municipales à améliorer.

Le président lui rappelle les deux points que l'association a soulevés cette année et sans réponse à ce jour :

- la signature d'une convention pour une parcelle de la commune sur les lots de l'AAPPMA,
- la mise en place de poubelle fixe sous le pont de Pont-à-Chaussy pour les déchets des jeunes du lycée.

Il semble que depuis la rentrée scolaire, des déchets sont à nouveau éparpillés par les jeunes près de la Nied mais également en d'autres lieux.

Une nouvelle action de l'AAPPMA vers le lycée agricole sera à nouveau réalisée dès le 01/12/08.

Plus aucune question n'étant soulevée, l'Assemblée est clôt à 22H45.

Le président

Le secrétaire

C. FIAUX

C. BOUSCHBACHER